

Pour votre santé!

Depuis 2003, l'OGBL a conclu un accord de partenariat avec le Centre de Secours Médicalisé (CSM) de Bras-sur-Lienne.

Basé sur le principe de la solidarité, ce service, complémentaire au service 100, est bien connu pour l'apport d'une assistance optimale et rapide à tout blessé ou malade en situation de détresse vitale. Soucieux d'apporter le meilleur secours à ses membres, l'OGBL contribue également dans le paiement de l'affiliation au CSM.

Cotisation familiale 35 € au lieu de 47 €

Cotisation individuelle 25 € au lieu de 30 €

Pour bénéficier de cette réduction de cotisation, vous devez simplement verser votre quote-part au n° 751-2027021-52, de l'OGBL – Cotisation CSM Bras-sur-Lienne avec comme communication votre n° d'affiliation OGBl.



Pour nous joindre et pour plus d'informations:

OGBL B.P. 22 L-4801 RODANGE

Tél.: 00 352 50 73 86

frontaliers.belges@ogbl.lu

La devise des Belges:

L'union fait la force...

alors, rejoignez-nous !

 **OGBL** frontaliers.belges@ogbl.lu

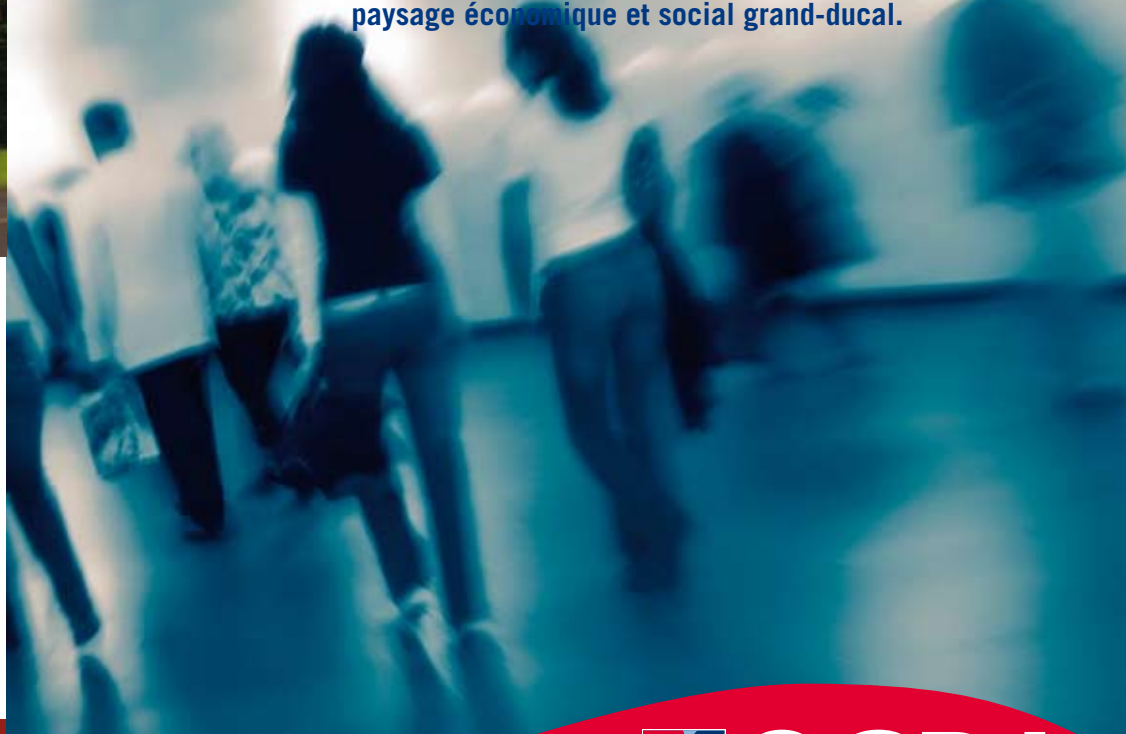


Les frontaliers belges au sein de l'OGBL

Les travailleurs frontaliers belges qui se rendent quotidiennement au Grand-Duché de Luxembourg sont de plus en plus nombreux.

Le plus important syndicat au Luxembourg et ceci tant au nombre de ses affiliés qu'au nombre de ses délégués, est l'OGBL. Le syndicat œuvre à maintenir et à défendre les acquis sociaux et il constitue un fameux contrepouvoir face aux revendications du patronat et de l'Etat.

L'OGBL a très bien compris l'importance de défendre également les droits spécifiques des travailleurs frontaliers. En effet, ceux-ci font partie intégrante du paysage économique et social grand-ducal.



OGBL

LE NUMERO 1 AU LUXEMBOURG

Deux sections «frontaliers belges» pour mieux vous conseiller et vous défendre!

Les frontaliers belges de l'OGBL se sont unis pour former, il y a déjà de très nombreuses années, deux sections:

1. **la section des frontaliers belges CMB** qui regroupe tous les salariés issus des secteurs de la métallurgie, sidérurgie, électricité, ... etc;
2. **la section des frontaliers belges PME** qui compte en ses rangs tous les salariés occupés dans les entreprises de services, les banques, les industries chimiques, les hôpitaux, ... et toutes les petites et moyennes entreprises ne reprenant pas les métiers métallurgiques.

Objectifs des deux sections et de leurs comités:

Défendre et améliorer les intérêts spécifiques des travailleurs frontaliers belges, dans tous les domaines les touchant de près ou de loin:

- caisses de maladie et convention sociale belgo-luxembourgeoise
- caisses d'allocations familiales
- caisses de pension
- convention fiscale belgo-luxembourgeoise
- chômage
- travail intérimaire
- mobilité, etc ...

A votre service!

Les membres de ces deux comités de frontaliers belges travaillent de concert:

- organisation de cours destinés aux délégués d'entreprises en vue de leur donner les outils nécessaires pour solutionner les problèmes rencontrés par les frontaliers belges;
- participation à diverses manifestations montrant l'existence et l'importance des frontaliers belges dans le paysage économique grand-ducal et dans la Grande Région;
- octroi de primes en cas de naissance et de mariage à tous les membres OGBL frontaliers belges;
- paiement d'une prime annuelle aux salariés issus du secteur métallurgique (FGTB-CMB).

Permanences sociales spéciales «frontaliers belges» près de chez vous!

ARLON FGTB	De 9 à 12 hrs	Tous les jeudis
ATHUS FGTB	De 14 à 17 hrs	Tous les mercredis et vendredis
AYWAILLE FGTB	De 14.30 à 17.30 hrs	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois
BASTOGNE FGTB	De 9 à 12 hrs	Tous les samedis
VIELSALM FGTB	De 14.30 à 17.30 hrs	1 ^{er} et 3 ^e jeudi du mois